

[INTERNET] enquête publique projet éolien "Bersac/Rivalier"

2130 - BALOCHE - 18102019 - 15414

Sujet: [INTERNET] enquête publique projet éolien "Bersac/Rivalier"

De : Catherine Baloché <catherine.baloché@numericable.com>

Date : Fri, 18 Oct 2019 15:14:19 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

MM. les Commissaires-Enquêteurs,

Ci-joint notre contribution à l'enquête mentionnée ci-dessus.
Merci d'entendre nos doutes...

Sincères salutations.

Jean et Camille BALOCHE,
et leurs enfants...

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel
antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

BALOCHE_observations_parc éolien Bersac-sur-Rivalier.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

Le retard pris par la France et la Haute-Vienne en matière d'énergies renouvelables (EnR) n'autorise pas l'installation d'éoliennes **n'importe où, n'importe comment**. Et le parc de 4 aérogénérateurs à Bersac/Rivalier, objet de la présente enquête publique, ne doit pas se résumer à une **opération financière**. Il doit être **accepté** par les riverains.

N'importe où

Ce projet « entame » une crête qualifiée d'emblématique, un site de grand panorama qui ne pourra plus être admiré en toute quiétude et toute sécurité. Ainsi, le port du casque à l'approche des éoliennes s'avère-t-il obligatoire ! (cf. p. 15 du compte-rendu par EPDR de la réunion de restitution du 23/10/2017 : « Un parc éolien est considéré comme une installation industrielle, des mesures de sécurité comme le port du casque sont à prendre »).

Le secteur est boisé (cf. les réserves de l'ONF sur le défrichement) et se présente en revanche comme un gisement de biomasse, sous réserve bien sûr d'une gestion durable (sans coupe rase ni surexploitation !) de la ressource (bois-énergie pour des chaufferies locales automatisées de petite et moyenne puissance).

De même, des parcelles isolées de ce secteur, abandonnées, embroussaillées et en cours de fermeture par suite de la déprise agricole, pourraient peut-être retrouver vie et un certain entretien en accueillant des centrales photovoltaïques au sol, offertes au seul regard des promeneurs et dont l'acceptation visuelle semble supérieure.

Car, et alors même que l'appréciation esthétique des éoliennes modernes demeure très subjective, le projet de Bersac déploie une **visibilité importante** : vu sa hauteur, il se verra de loin et en de nombreux points du département... Son impact n'est pas que local.

A l'origine, le projet comptait 7 éoliennes, puis 5... Il n'en compte plus que 4, précisément par nécessité de préserver l'environnement.

Faut-il s'en réjouir ? Cela pourrait augurer, à l'avenir, d'un mitage du territoire. Et même si la règle des 5 mâts minimum a été abandonnée par l'Etat, cela pose question sur l'intérêt d'un tel parc industriel en ce lieu.

La zone d'implantation est peu habitée. L'électricité produite ne sera donc pas consommée au plus près, induisant des pertes non négligeables lors de son transport...

A n'en pas douter et comme il le promet, le développeur installera des machines de haute et dernière technologie. Mais la réduction du nombre de mâts va de pair avec l'augmentation de leur dimension et de leur puissance, ce qui en renforce les effets visuels de domination et d'écrasement, ainsi que les potentielles incidences négatives.

Le souffle des pales, par exemple, asséchera la zone concernée, et peut faire craindre, avec les sécheresses successives, un risque accru d'incendies.

Enfin, les éoliennes sont mobiles et lumineuses. Elles émettent des **lumières 24 heures sur 24, y compris la nuit**. L'étude d'impact ne s'appesantit guère sur ce phénomène de flashes visibles sur 360°, avec une portée d'environ 20 km.

C'est pourtant la principale **source reconnue de gêne**.

Quelle sera l'intensité de ce balisage diurne et nocturne de feux de signalement, logiquement imposé par l'aéronautique ? Cela n'est pas précisé et les mesures d'évitement, réduction, compensation sont évoquées de façon très générale, réduites au seul cadre législatif devenu paradoxalement de moins en moins contraignant sur le plan environnemental.

N'importe comment

Evidemment, ce n'est qu'une fois le parc mis en place que de potentielles nuisances pourront être de fait constatées en conditions réelles. Mais nous aurions souhaité davantage de détails sur les systèmes de bridage, environnemental et également acoustique (si l'oreille humaine ne perçoit pas

les infrasons, les viscères, si !)...

On peut s'asseoir sur le principe de précaution, pourtant inscrit dans la charte de l'Environnement qui fait partie du bloc de constitutionnalité. Il est souvent limitant et paralysant. Mais pour avoir une juste idée des conséquences de ce parc, particulièrement sur **la santé humaine et animale, et sur l'environnement de manière générale**, des suivis doivent être mis en place, plus conséquents que ceux proposés.

Force est de constater que sur ce point, en effet, le promoteur ne donne aucune assurance, il se réfugie derrière une législation assouplie, certes faute de preuves scientifiquement établies, mais avant tout pour favoriser l'implantation de l'éolien et atteindre les objectifs de production fixés !

Nous faisons donc nôtres la plupart des inquiétudes soulevées par les opposants. Mais surtout, nous tenons à attirer votre attention sur la soi-disante concertation de la population pour ce projet et sur son acceptabilité.

Car si ce projet a donné l'apparence de la concertation, cela n'en fut pas véritablement une !

C'est ainsi qu'on a fait plus cas de la faune (oiseaux et chauve-souris) et de ceux sensés la réguler (les chasseurs)... que des riverains. Et si le nombre d'heures et de visites consacrées à évaluer les incidences sur la biodiversité afin de préserver celle-ci est tout à fait justifié, il n'en demeure pas moins que :

- la décision du Conseil municipal et les signatures nécessaires (bail...) ont été prises très en amont (2013) de la première réunion publique (2015) ;
- la première réunion publique s'est tenue après celle avec les chasseurs, qui ont été réunis 4 fois sur le sujet, contre 3 fois pour la population. Il est vrai que ce projet les prive d'un terrain de jeu non négligeable, raison pour laquelle ils ont obtenu sans doute réparation mais dans des conditions qui ne semblent toutefois pas totalement transparentes !
- le comité de suivi n'a pas joué son rôle de relais local et là encore, on peut noter, dans sa composition, une forte représentation des chasseurs (garde-chasse et président de l'ACCA), lesquels n'ont pas participé au dernier comité de suivi...

Acceptabilité locale

Les 3 ateliers de concertation mis en place ont tourné à la foire d'empoigne. La faute aux opposants diront certains, il appartenait toutefois au promoteur du projet de livrer aux habitants « la bonne information », « au bon moment ».

Or, lors de ces ateliers :

- La méthodologie a plus été médiatisée que l'implantation exacte des éoliennes.
- Les lettres d'information d'EDP Renewables qui ont fait suite, sont succinctes et approximatives. On constatera d'ailleurs que dans la dernière (n° 5), il manque la date du 14/10/2019 dans l'annonce des permanences des commissaires-enquêteurs...
- Mais surtout, les comptes-rendus de ces ateliers de concertation, plus complets, **n'ont pas fait l'objet d'une large diffusion**. Ils n'ont pas été portés à la connaissance du public, tant en Mairie que sur le site de la Préfecture. Nous avons pu toutefois, et après les avoir demandés, repartir avec, suite à notre visite le 14/10 aux commissaires-enquêteurs. Mais on regrettera qu'ils n'aient été mis à la disposition de la population qu'au moment de l'enquête publique... et encore se trouvaient-ils dans un carton !

Enfin, **le carnet des photomontages** date de janvier 2019... alors que le 3^e et dernier atelier de concertation remonte à... avril 2018 !

Lors du 2^e atelier de janvier 2018, des photomontages avaient certes été montrés, mais il ne fait aucun doute qu'ils avaient été soigneusement sélectionnés, en atteste la réaction des participants.

Lors du marché de printemps d'avril 2018, les kakemonos déployés par le promoteur sont aussi restés très discrets sur l'impact visuel du parc envisagé. Et il n'en a plus été question lors du dernier atelier, davantage consacré à l'opération de financement participatif...

On peut légitimement penser que si la publication de ces documents et photomontages n'avait pas été aussi tardive et discrète, le projet n'aurait pas connu la même acceptabilité.

Enfin, il est évident que la concertation menée n'a pas joué son rôle conciliateur. Ce projet, en effet, divise le bourg : banderoles, inscriptions sur et au bord des routes, qui gâchent sa tranquillité. Et à ce sujet, on peut se demander s'il est normal que, pendant l'enquête publique, soit exposé en bonne place à la Maison commune, c'est-à-dire à la Mairie, le droit de réponse du maire à un tract d'opposant dont l'anonymat est certes regrettable...

Opération financière

Il plaira à MM. les Commissaires-Enquêteurs et M. le Préfet de noter que les avis favorables émanent essentiellement de particuliers ayant prêté, avec intérêts, au développeur du projet, pour la seule phase de ses études.

Parmi ces financeurs, combien, en dépit d'un taux très attractif, sont dans l'aire de proximité et de visibilité immédiate du parc envisagé ? Combien investiraient dans une maison près des éoliennes ? La mobilisation rapide de plus de 200 contributeurs pour un total d'environ 120 000 € est-elle la preuve d'une acceptation locale du projet ? Il n'est pas impertinent de penser qu'à ce stade, le financement participatif n'a eu d'autre but que de limiter la contestation locale... et que son utilisation n'aura pas totalement convaincu les riverains les plus impactés.

En conclusion, ne faites pas du parc d'éoliennes de Bersac/Rivalier, objet de la présente enquête publique, une opération financière plus que de développement économique. Ne saccagez pas, au profit de quelques spéculateurs, un environnement qui est le bien de tous.

Ce projet est source de tensions, il n'a pas ouvert de dialogue apaisé et serein sur le futur d'un territoire commun. Et à supposer que ce projet soit une décision économique intelligente (ce qui reste à démontrer, cf. les nombreux ouvrages sur le « scandale de l'éolien »), cette dernière n'est toutefois pas prise au nom de l'environnement, sachant que d'autres solutions de diversification des modes de production de l'énergie pouvaient éventuellement s'avérer plus appropriées en ce site...

Ce projet ne s'est pas accompagné d'une réflexion sur les autres EnR et leur appropriation par les habitants, ni du coût du soutien à l'éolien pour le contribuable, donc la collectivité.

*Jean et Camille BALOCHE,
leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits enfants,
6, LE PRE DE LAFONT,
87370 BERSAC-SUR-RIVALIER.*